

**LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SRU : LA LETTRE ET L'ESPRIT ? L'APPLICATION  
DE L'ARTICLE 55 DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DES YVELINES****DOCTORANT :****Grégoire Fauconnier**

Lavue (Laboratoire architecture ville urbanisme environnement), École doctorale 395 : milieux, cultures et sociétés du passé et du présent, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

**THÈSE DIRIGÉE PAR :****Hervé Vieillard-Baron et Pascale Philifert****Résumé**

La thèse concerne l'article 55 de la loi SRU qui imposait 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) jusqu'au 18 janvier 2013, date à laquelle le seuil minimal a été relevé à 25 % par la loi relative à la mobilisation du foncier public et au renforcement des obligations de production de logement social. Pour étudier l'application des dispositions législatives, le travail prend appui sur les communes des Yvelines, département qui présente l'avantage de proposer un large éventail de problématiques sociales, politiques et géographiques qui se retrouvent ailleurs en France. L'objectif est d'observer la façon dont les communes « déficitaires » répondent aux exigences de l'article 55 : respectent-elles non seulement la lettre de la loi, qui les contraint à construire davantage de Hlm, mais aussi son esprit, qui vise à accentuer la mixité sociale sur leur territoire en diversifiant la sociologie locale ?

**Spécialités :** **X Aménagement** **X Urbanisme** **X Géographie****●●○ ÉTAT D'AVANCEMENT**

Rédaction en cours. Soutenance prévue fin 2017.

**CONTACT**

• Fauconnier2009@gmail.com  
06 11 10 41 31